

Question de Monsieur Alain Mathot à Monsieur Reynders, Ministre des finances sur les intermédiaires fiscaux

Lors de la Commission d'enquête relative à la fraude fiscale, nous avons pointé qu'un seul protocole avait été conclu entre l'administration fiscale et les I'PCF. Cet accord datait du 17 mai 2005 et est relativement indigent...

Il n'évoque pas, par exemple la manière dont la collaboration à des montages frauduleux est sanctionnée par les différents ordres et codes de déontologie des professions concernées, il précise laconiquement que l'application des règles relatives au secret professionnel « suivront le cadre légal propre à chaque profession »...

En 2008, en l'absence de dénonciation de ce protocole, il était prorogeable pour un nouveau terme de 3 ans... cette fois non-prorogeable... Il n'y aurait donc plus de protocole depuis le 17 mai 2011.

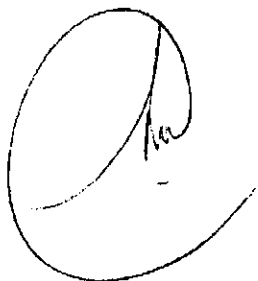
La structure de coordination mise en place sur base de ce protocole se réunit-elle toujours ?

Qu'a-t-elle produit ?

Comment s'est-elle réunie lors des six dernières années ?

La commission d'enquête demandait par ailleurs que ce protocole soit approfondi...Qu'en est-il ?

Je vous remercie

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a smaller, less distinct signature.

## **QP 5378 de Monsieur Alain Mathot**

Je suppose que le protocole d'accord dont il est question est le protocole d'accord du 15 juillet 2005 de concertation relatif à la lutte contre la fraude fiscale et à la modernisation des Finances conclu entre les Administrations fiscales du SPF Finances et les Instituts des professions économiques. Ce protocole n'est pas donc pas encore échu.

Ce protocole comporte effectivement deux volets de collaboration : l'une au niveau de la modernisation, l'autre au niveau de la fraude.

Dans ce cadre, des responsables du SPF finances et des représentants des instituts des professions économiques (IEC et IPCF) participent à des réunions de travail trimestrielles.

Cette collaboration particulièrement fructueuse a permis un changement radical des mentalités dans les relations entre les fonctionnaires et les professions du chiffre. Cette relation de travail a contribué à une amélioration au profit des différentes parties des outils électroniques tels TOW, Biztax, intervat, finprof.

Par leur enthousiasme et leur implication, les instituts ont également contribué largement à la promotion de ces outils parmi leurs membres, conduisant à une utilisation intensive de ces applications par ce groupe cible particulièrement important.

De cette manière le SPF Finances dispose d'un nombre croissant de données numérisées. Celles-ci constituent une étape fondamentale dans la lutte contre la fraude fiscale puisqu'elles permettent l'utilisation de techniques de datamining, impossible il y a encore quelques années.

Compte tenu de la plus-value importante que constitue cette collaboration dans le cadre de la modernisation du SPF et de la lutte contre la fraude fiscale, un courrier a été transmis aux instituts pour renouveler le protocole.